

**N°59**  
**AVRIL**  
**2015**

**2** INFO

**3** EDITO

**4** BILLET D'HUMEUR

**5** TRÉSORERIE

Que devient votre cotisation à l'ordre des médecins du 92

**6** ETHIQUE

Quelle éthique au sein de l'Ordre et pourquoi ?

**8** PRATIQUE MÉDICALE

La Permanence des Soins Ambulatoires (PDSA) dans les Hauts-de-Seine

**10** COMMUNICATION

La Communication au sein de l'Ordre : pour qui, quoi, comment ?

**12** TABLEAU DÉPARTEMENTAL

Nouveaux inscrits

**15** ACTIVITÉS EXTÉRIEURES

## A quoi sert l'ordre ?

**La loi vous impose de faire les démarches d'accessibilité aux handicapés (voir page 16)**





Dr Joël BARDEL  
Vice-Président  
chargé de la communication

## Les Tables Rondes du CDOM92

Une des nouveautés de ce nouveau Conseil. Elles se tiennent au siège du CDOM92, dans la grande salle du conseil, 51 rue Baudin à Levallois.

6 fois par an environ, généralement un mardi soir de 20 h 30 à 22 h.

La participation est libre, sur inscription préalable, pour tous médecins inscrits au tableau du 92.

Chaque Table Ronde réunit une ou plusieurs Personnes Ressources du thème retenu, et des Animateurs Ordinaux en charge de l'organisation, de la restitution sur le site [cdom92.org](http://cdom92.org)

Le but de ces Tables Rondes est de faire se rencontrer les médecins autour de thèmes, nous avons ainsi retenu :

- Les exercices professionnels et leur indépendance : médecine salariée publique, privée ou associative, médecine de contrôle de la sécurité sociale ou des organismes complémentaires, médecine des assurances.
- Les parcours singuliers : des médecins du 92 qui se sont illustrés dans d'autres champs que la médecine.
- Des exercices particuliers : des médecins du 92 qui sont des références dans un champ peu connu ou « très pointu ».
- L'actualité sociodémographique de l'exercice médical : ses acteurs, ses lieux, ses moyens, ses contraintes. ●

**Dr Maryse RAMBAUD-DEBOUT**  
Pdte Commission Tables Rondes

**Dr Joël Vice-BARDEL**  
Vice-Pdt chargé de la Communication



Dr Maryse  
RAMBAUD-DEBOUT  
Vice-Présidente de la  
Commission de conciliation



Dr Jacques SEE  
Président de la Commission  
relations avec les amicales

## De la visite médicale des médecins libéraux

Le Conseil Départemental de l'Ordre des Médecins du 92 a constaté que l'immense majorité des médecins libéraux des Hauts de Seine n'avait pas accès à la visite médicale systématique, or nous savions combien nous représentons une population exposée, notamment au burnout

Nous avons donc décidé d'organiser cette visite médicale, en s'inspirant du modèle de la visite médicale des salariés et nous avons alors passé un accord avec la CPAM du 92.

Il a donc été convenu que cette visite se déroule au Centre d'Examen de santé de l'Adulte (CESA) situé 130 rue du 8 mai 1945 à Nanterre. Elle s'adresse exclusivement aux médecins en activité inscrits au tableau du CD 92. Elle est gratuite.

Le médecin qui souhaite bénéficier de ce bilan de santé doit contacter le secrétariat du CESA (01 56 38 24 14).

Un RV est pris, la confirmation est adressée par courrier avec un questionnaire médical, une prescription d'exams biologiques, ainsi qu'un questionnaire spécifique d'évaluation de l'éventuel épuisement professionnel. Ces réponses, confidentielles, seront conservées dans le dossier médical du consultant.

Les consultations auront lieu les jeudis après midi au CESA, et durent environ 1 heure. Outre l'examen clinique, seront réalisés une mesure de la tension artérielle, un ECG de repos, les mesures biométriques de base, une audiométrie, une mesure de l'acuité visuelle, et une spirométrie.

Dans les 15 jours suivants cette consultation, une synthèse sera adressée par courrier au médecin consultant, avec conclusion et avis. ●

**Dr J. SEE**

# Chère Consœur, cher Confrère,



Dr Ch. HUGUE  
Président

“ Personnellement j’ai toujours été convaincu de l’intérêt de notre institution Ordinale et c’est naturellement une des raisons pour lesquelles j’ai tenu à lui apporter ma contribution il y a 15 ans maintenant.

Pourtant, il est clair que l’Ordre a parfois véhiculé des idées rétrogrades ou a pu afficher un comportement jugé un peu trop répressif dans une ambiance trop austère ou obscure mais tout cela est aujourd’hui de l’histoire ancienne, et nous sommes tous obligés de constater que l’Ordre a subi des transformations importantes au fil du temps pour finalement devenir actuellement le rempart ultime de la défense de la Médecine libérale, auprès des autorités de tutelles, lorsque les syndicats s’y sont essouffés, en s’opposant fermement au projet de Loi de la Santé pour tenter d’obtenir officiellement de la ministre l’ouverture d’une concertation !

Evidemment, nous ne sommes pas tombés dans le panneau facile acceptant d’être la cible de la manigance « diviser pour régner » en jugeant hâtivement le Président du CNOM sur son opinion eu égard à l’histoire de « la fresque de Clermont-Ferrand ». Tout cela n’était que construction polémique pour apporter le discrédit, ou détourner l’attention et nous n’avons pas été dupes !

Reconduit dans mes fonctions ordinaires, je veux affirmer ici la volonté du Conseil Départemental de l’Ordre des Médecins des Hauts-de-Seine d’être avant tout un « Conseil » pour les médecins du 92, qu’ils soient salariés ou libéraux, généralistes ou spécialistes, et ainsi chacun de nos membres titulaires ou suppléants, devient un confrère de proximité impliqué dans les Commissions d’Entraide, de Sécurité ou bien sûr de Conciliation. La commission de communication (Dr J. BARDLEL) nouvellement formée au sein du Conseil diffusera nos missions afin d’être plus proches de chacun d’entre vous et par la mise en place de « tables rondes » sur des sujets divers nous réunira au siège du Conseil, très régulièrement afin de mieux nous connaître et pouvoir partager nos expériences respectives ! De même le Bulletin que vous recevez aujourd’hui est sans doute le dernier sous cette forme, car nous envisageons, pour lui, un sérieux « relooking »...

Quelles sont nos missions précisément ? Autrement dit, comme je l’entends parfois, chez quelques mécontents lorsqu’il s’agit de payer sa cotisation obligatoire : à quoi sert l’Ordre ?

D’abord nous assurons un rôle administratif quotidien afin de garantir l’inscription des médecins au Tableau du 92 en veillant qu’ils remplissent bien les obligations légales, les compétences médicales nécessaires et bien sûr le respect de la probité à chaque étape de leur parcours professionnel. Les qualifications, les contrats d’exercice, les sites multiples, les transferts d’inscription, les remplacements, le libellé des ordonnances ou des plaques, les premiers entretiens représentent des missions indispensables qui nous assurent un exercice équitable et donc plus serein. Dans le même type de mission, notre rôle est d’accompagner le confrère dans son installation pour l’aider dans son exercice médical, le conseiller, veiller à la conformité juridique de la rédaction des contrats ou des conventions conclues avec l’industrie pharmaceutique. La plupart de ces missions est regroupées sous l’égide de la « Pratique Médicale » (Dr A. SEMERCIYAN).

L’article 56 de notre code de Santé Publique nous impose au nom de la confraternité, de prévenir et de gérer tout conflit avec les patients ou avec les confrères, et je suis fier de confirmer que notre Commission de Conciliation et des litiges (grâce à toute l’équipe des conciliateurs ordinaires chevronnés) affiche un score de près de 80 % de succès évitant que les plaintes au 92 ne soient transmises à la Chambre Disciplinaire.

L’éthique et la déontologie (Dr V. THYS) sont les véritables moteurs du Conseil car le Code que nous suivons est sans cesse adapté au bouleversement sociétal et aux progrès de notre technologie. Ainsi de grands débats sont menés, souvent très médiatisés comme la Grossesse pour Autrui, l’attitude médicale sur la fin de vie ou la télémédecine.

La Commission d’entraide (Dr T. KERNEÏS) regroupe sans doute une des plus nobles de nos missions : elle veille à secourir les médecins ou leur famille lorsqu’ils traversent des difficultés quelles qu’elles soient : décès, maladie, accident, burnout, addictologie, problème financier ou souci conjugal... Je suis heureux d’annoncer de façon solennelle que nous venons d’obtenir (avec le Dr J. SEE) une médecine préventive gracieuse, en partenariat avec la CPAM du 92 et l’accord d’Alain BOUREZ, à disposition de tous les médecins libéraux en exercice.

Au fond, je pense qu’être médecin s’inscrit déjà dans le plus beau des métiers mais être « ordinal » affirme davantage encore qu’on est « au service du médecin, dans l’intérêt du patient ».



Dr Christian HUGUE



Dr J. Alain CACAULT  
Secrétaire Général

## Alleluia l'ordre n'est plus...

**C**e qui ne signifie nullement que nous sommes entrés dans l'ère du désordre, mais que cette structure médico-administrative surannée a enfin rendu l'âme !

Comme « feu l'Ordre s'était vu attribué un rôle officiel et utile, en particulier celui de ne pas mettre sur le marché de la santé des rebouteux et autres charlatans, il a fallu le remplacer par une authentique administration... depuis lors l'ORDRE porte enfin bien son nom puisque débarrassé de la gente médicale, il est tenu par des administratifs purs et durs ! Ces derniers ne peuvent être soupçonnés de favoritisme à l'égard des praticiens puisqu'ils les ignorent comme ils ignorent quelle est leur activité... ils leur appliquent donc avec la rigueur qui convient un règlement qu'ils connaissent sur le bout du doigt :

- Les patients sont enfin satisfaits
- Le Président du CISS aussi – car enfin ces insupportables médecins sont enfin « mis au pas »
- Plus de remplacements aléatoires... plus de flou artistique dans la rédaction du papier à en-tête...
- Des punitions exemplaires pour ces morticoles arrogants prétendant faire évoluer leurs honoraires avec le coût de la vie

- Plus d'hésitation à donner raison aux plaignants dont les doléances ne sont motivées que par une noble cause altruiste... « pour que de telles anomalies ne se reproduisent plus jamais... »

Il va enfin pouvoir être reconnu que si l'homme est mortel c'est en grande partie à cause des médecins... ! HIPPOCRATE doit se retourner d'aise dans sa tombe... enfin voilà son serment correctement interprété ! Et puis les soi-disant conseillers ordinaux n'étaient élus que par leurs pairs alors que les fonctionnaires de l'ARS qui les ont remplacés sont nommés, eux, par une seule personne le Ministre de la Santé... c'est quand même plus clair !

OUF, je viens de me réveiller, cette réforme n'était qu'un rêve... à moins que ce soit un cauchemar !  
Quel dommage que nombre de nos confrères ne se soient pas encore réveillés ! ●

**Dr J.A. CACAULT**

## MÉDECIN 92

est édité par le Conseil Départemental des Hauts-de-Seine de l'Ordre des médecins - 51, rue Baudin 92300 Levallois-Perret - Tél. : 01 47 33 55 35

**DIRECTEUR DE LA PUBLICATION : Christian HUGUE**

**RÉDACTEUR EN CHEF : Christian HUGUE**

**PHOTO : Jean-Pierre GASTON-CARRERE**

**SECRÉTAIRE DE RÉDACTION : Stéphanie SEGUIN**

**COMITÉ DE RÉDACTION : Jean-Alain Cacaault, Philippe Hermay, Yann Lefebvre, Bruno Vuillemin, Philippe Bidault, Joël Bardel, Armand Semerciyan, Véronique Thys**

**ASSISTANTES DE RÉDACTION : Pascale Barère, Annette Perotti, Zahira Bahtit, Suzanne Ortuno**

**CONCEPTION RÉALISATION IMPRESSION : GRAFIK+ - 14, rue Montgolfier - 93110 ROSNY-SOUS-BOIS**

## Que devient votre cotisation à l'ordre des médecins du 92



Dr Jacques CARDEY  
Trésorier

**A**u vu de la répartition de votre cotisation 2015, vous pouvez voir que 50 % seulement revient à votre Conseil Départemental, la part prise par le Conseil National augmentant légèrement chaque année, justifiée par les missions de plus en plus nombreuses et les chantiers mis en place par nos présidents successifs. Parmi les recettes, la cotisation des retraités (80 ) a cette année davantage augmenté par rapport aux cotisations entières, 23 % contre 5 %, en sachant, toujours pour la cotisation des retraités, que les quotes-parts départementale et nationale sont de 50 % chacune.

Quant à la répartition des dépenses pour le budget 2014, vous remarquerez que l'addition des salaires, charges sociales, honoraires et indemnités avoisine 70 % du montant total.

Pour notre département, un des plus importants par le nombre d'inscrits, soit environ 8 000 médecins, sept secrétaires accomplissent au quotidien les tâches suivantes :

- inscriptions, qualifications, contrats de remplacements,
- comptabilité et trésorerie, gestion des cotisations et de l'entraide,
- secrétariat des membres du bureau,
- avec l'aide de nos avocats, vérification des contrats, inscriptions et cohérence juridique des SEL de plus en plus complexes,
- constitution des dossiers de plaintes de plus en plus nombreuses qui tenteront d'être au mieux solutionnées lors des séances de la Commission de Conciliation, animées par les membres du Conseil Départemental, les avocats et une secrétaire dédiée.

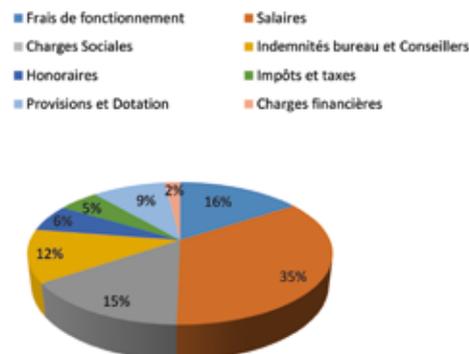
Parfois, notre Conseil peut être amené à porter plainte contre un confrère pour des infractions sévères à la déontologie et au Code de Santé publique et là aussi des frais d'avocats seront engagés.

Chaque année, le montant de la cotisation est fixée par le Conseil National. Nous devons anticiper pour le budget prévisionnel les futurs frais inhérents au fonctionnement et aux actions à venir en vue d'une amélioration des services que le Conseil Départemental cherche à obtenir en optimisant au mieux l'argent que vous versez. ●

### COTISATION 2015 = 320 €



### DEPENSES CDOM 92 DE 2014



Dr CARDEY



Dr V. THYS  
Vice-Présidente  
chargée d'Ethique et de  
Réflexion sur la douleur

## Quelle éthique au sein de l'Ordre et pourquoi ?

**J**e vous adresse, Chers Confrères, comme chaque année mes meilleurs vœux de bonne santé et de réussite professionnelle.

Nous organisons régulièrement au sein de la commission d'éthique de notre Conseil des réunions pour débattre de sujets d'éthique. Ces sujets sont nombreux dans une société en perpétuelle évolution tout comme notre exercice par ses changements organisationnels et par les avancées scientifiques et technologiques qu'il connaît. L'éthique médicale concerne tous les médecins quel que soit leur mode d'exercice.

Aussi, étant acteurs dans cette société nous pouvons difficilement ne pas nous accorder ou nous imposer ce temps de réflexion indispensable et dont nous avons la responsabilité même si le temps nous manque. Ne sommes-nous pas les gardiens des valeurs qui constituent l'éthique médicale et notre mission n'est-elle pas de les faire respecter ?

Les questions et les réflexions des sujets étudiés sont publiées dans notre bulletin ordinal trimestriel et sur notre site internet afin que chacun puisse en prendre connaissance, y réfléchir à son tour et être éclairé dans sa réflexion et ses choix.

Les questions d'éthique soulevées sont toujours sensibles car elles touchent à la vie avec tout ce qu'elle comporte tout au long de son chemin.

Les échanges lors de ces commissions d'éthique sont toujours instructifs, constructifs avec parfois des débats contradictoires marqués mais toujours dans un esprit de respect et de tolérance.

L'éthique médicale ne peut pas se concevoir sans l'anthropologie, le droit, l'économie, le social et les sciences ce qui peut la rendre complexe mais si enrichissante.

Voici quelques sujets débattus et/ou en cours de débat : **La fin de vie** avec les questions sur la sédation profonde, l'euthanasie, les directives anticipées, la personne de confiance... Les débats à l'heure où j'écris sont en cours suite à la publication du rapport d'Alain CLAEYS et de Jean LEONETTI sur la création de « nouveaux droits en faveur des malades et des personnes en fin de vie ». Une consultation numérique citoyenne a été mise en ligne sur le site de l'Assemblée Nationale où chacun a pu s'exprimer sur les 12 articles proposés.

**Le secret médical** qui est en grand danger dans le projet de loi de santé de notre Ministre. En effet, l'article 47 autorise l'ouverture des données sociales et sanitaires des patients aux financeurs, aux sociétés privées et à l'administration.

**L'indépendance professionnelle** avec la liberté de choix du médecin, d'installation, de prescription, du médecin vis-à-vis de son patient, sans oublier l'indépendance du médecin vis-à-vis des établissements de soins et des organismes. Indépendance dont la responsabilité de l'Ordre est de la défendre.

**La place d'internet et de la télémédecine** avec leurs questions sur la confidentialité des données, la responsabilité des messages déposés sur la messagerie du médecin, les objets connectés qui se multiplient à grande vitesse avec une fiabilité qui n'est pas toujours prouvée et dont la voie de communication n'est pas toujours confidentielle, l'aménagement du territoire encore inégal pour l'utilisation des objets connectés. Les professionnels donnant des télé conseils sont-ils habilités à le faire ?

**La recherche sur l'embryon et les cellules souches embryonnaires (loi de 2013)** avec l'espoir de meilleurs résultats de la PMA, la découverte de traitement dans les maladies graves et invalidantes tout en balisant le chemin de la recherche pour protéger l'embryon et éviter toutes dérives pouvant menacer l'espèce humaine. La loi permettra-t-elle aux chercheurs de répondre aux questions comme : l'embryon est-il une personne ou une chose ? A quel stade de la vie est-on une personne ? Que faire des embryons surnuméraires ?...

**La place des nouvelles technologies comme l'IRM fonctionnelle, les nanotechnologies** avec leurs espoirs et leurs questions. L'IRM fonctionnelle permettra-t-elle de découvrir à un stade précoce les maladies neurodégénératives ? Et pourra-t-on dans l'affirmatif proposer un traitement ? La lecture de l'esprit comme certains l'espèrent est-elle souhaitable, n'existe-t-il pas le risque d'une atteinte de l'intimité et de la liberté de pensée ? L'IRM fonctionnelle soulève également le danger du neuro-marketing par son usage hors des indications médicales. Concernant les nanotechnologies, les espoirs sont ceux de pouvoir poser plus précisément les diagnostics et de proposer des traitements plus ciblés. Mais qu'en est-il de l'élimination des supports nano ? Cette technologie ne risque-t-elle pas d'accroître le désir d'immortalité et de l'Homme parfait dans une société comme la nôtre ? Quelle sera la qualité de vie pour ces hommes rendus éternels ?

**La gestation pour autrui** : doit-elle être une réponse thérapeutique à l'infertilité utérine et lorsque la grossesse présente un risque vital pour la future mère ? Doit-elle être une réponse à une demande sociétale et tout désir doit-il être comblé ? Utiliser le corps d'une autre femme pour mener à bien un désir personnel n'est-ce pas l'instrumentaliser et le considérer comme un bien marchand puisqu'il existe une prise en charge financière ? Comment considérer les risques de complications obstétricales pris par ces femmes gestatrices ? Comment intègre l'enfant la connaissance des conditions qui ont permis son existence ? Que penser du geste d'abandon à la naissance de l'enfant, n'est-ce pas légaliser l'abandon ?...

**La prise en charge des femmes victimes de violences conjugales** : quand et comment aborder le sujet ? Vers qui diriger ces femmes victimes de violences conjugales pour leurs démarches administratives et de soutien ?

Quelles sont les règles de rédaction du certificat dans ce contexte ?

Cette liste de sujets n'est pas exhaustive mais vous pouvez consulter nos bulletins et notre site internet comme ceux du Conseil National.

L'Ordre accompagne, car c'est son rôle, les évolutions scientifiques, technologiques et sociétales dans le respect des valeurs éthiques afin que la médecine reste une médecine humaine et que la société ne se perde pas en utilisant mal ces évolutions.

C'est pour cette raison que vous pouvez constater en ce moment la forte implication du CNOM concernant les nouvelles technologies, le secret médical et la fin de vie.

Nous essayons au niveau de notre Conseil de vous proposer régulièrement des sujets pour vous éclairer dans votre pratique quotidienne et dans votre vie de citoyen. Tout en n'oubliant pas qu'il n'existe pas une vérité mais des vérités avec une sensibilité propre à chacun pour qu'en fine l'intérêt du malade soit respecté tout comme celui de l'être humain.

« L'éthique est une réflexion active, collective et constructive sur les valeurs qui conditionnent le respect et le souci de l'Autre » MANTZ Jean-Marie. ●

Dr V. THYS

## Confrères généralistes, contactez par mail le médecin coordinateur de votre secteur de garde pour lui proposer vos services

LISTE DES MEDECINS GENERALISTES COORDINATEURS DES TERRITOIRES DE LA PDSA		
	Communes	Coordinateurs
Secteur 1	Asnières-sur-Seine, Bois-Colombes Colombes, Genevilliers Villeneuve-la-Garenne	<b>Dr Daniel THIOLLIER</b> Centre Municipal de Santé 3 rue de la Paix 92230 GENNEVILLIERS danthi@wanadoo.fr
Secteur 2	Clichy la Garenne, Levallois-Perret  <b>MMG Hôpital Gouin</b> <b>2 rue Gaston Peynal 92110 CLICHY</b>	<b>ADOPDS 92</b> Dr Jean-Paul HAMON 10 boulevard des frères Vigoureux 92140 CLAMART mmg.clamart@laposte.net
	Neuilly-sur-Seine, Courbevoie, La Garenne-Colombes	<b>Dr Eric MALARMEY</b> 136 avenue Achille Peretti 92200 NEUILLY-SUR-SEINE malarmey@aol.com
Secteur 3	Nanterre, Puteaux, Rueil-Malmaison, Suresnes <b>MMG Suresnes</b> <b>10 rue Worth 92150 SURESNES</b>	<b>ADODPS 92</b> Dr Jean-Paul HAMON 10 boulevard des frères Vigoureux 92140 CLAMART mmg.clamart@laposte.net
Secteur 4	Boulogne-Billancourt, Saint-Cloud <b>MMG Boulogne</b> <b>179 rue de Sèvres 92100 BOULOGNE-BILLANCOURT</b>	<b>Dr Robert GRAU</b> 37 rue de la Tourelle 92100 BOULOGNE-BILLANCOURT robgrau@orange.fr
	Garches, Vaucresson, Marnes-la-Coquette	<b>Dr Gérard PERNET</b> 21 rue de Villeneuve 92380 GARCHES 01 47 01 12 33
	Sèvres, Chaville, Ville d'Avray	<b>Dr Dominique KASTLER</b> 41 Grande Rue 92310 SEVRES drdkastler@wanadoo.fr
Secteur 5	Issy-les-Moulineaux <b>MMG Issy-les-Moulineaux - 4 parvis Corentin Celton</b> <b>92130 ISSY-LES-MOULINEAUX</b>	<b>Dr Dora LEVY</b> 166 avenue de Verdun 92130 ISSY LES MOULINEAUX etienne.levy@free.fr
	Meudon, Clamart, Chatillon, Vanves, Malakoff, Montrouge <b>MMG de Clamart</b> <b>10 Boulevard des frères Vigoureux 92140 CLAMART</b>	<b>ADOPDS 92</b> Dr Jean-Paul HAMON 10 boulevard des frères Vigoureux 92140 CLAMART mmg.clamart@laposte.net
Secteur 6	Le Plessis-Robinson, Fontenay-aux-Roses, Bourg-la-Reine, Sceaux, Chatenay-Malabry, Antony, Bagneux <b>MMG d'Antony</b> <b>1 rue Velpeau 92160 ANTONY</b>	<b>Dr Evelyne PEQUIGNOT-HERBELIN</b> 4 rue de la prairie 92160 ANTONY eph9216@yahoo.fr



Dr A. SEMERCIYAN  
Vice-Président  
chargé de la pratique  
médicale

## La Permanence des Soins Ambulatoires (PDSA) dans les Hauts-de-Seine

La PDSA a pour but de répondre aux besoins de soins non programmés aux heures de fermeture habituelles des cabinets libéraux.

Elle repose sur :

- Le volontariat des médecins
- Un accès médicalement régulé par le centre 15
- Une territorialisation
- Une rémunération minimale garantie des médecins de garde

### Le rôle du Conseil de l'Ordre des Médecins :

L'organisation de la PDSA des médecins généralistes libéraux relève, entre autre, de la compétence du CDOM.

- Il participe au Comité Départemental de l'Aide Médicale Urgente, de la Permanence des Soins et des Transports Sanitaires (CODAMUPS-TS) chargé de veiller à la qualité de la distribution de l'aide médicale urgente, à l'organisation de la permanence des soins et à son ajustement aux besoins de la population dans le respect du cahier des charges régional. Le CDOM participe activement à cette instance et propose les modifications qu'il juge utiles.
- Il a pour mission de vérifier et valider les tableaux de garde qui lui sont transmis par les coordinateurs des territoires de santé en liaison avec l'association départementale des médecins libéraux pour la régulation médicale et la permanence des soins ambulatoires du département des Hauts-de-Seine (AMLPSA 92) avant de les adresser à l'ARS.
- Il vérifie et atteste la réalisation des gardes pour permettre le versement des forfaits PDSA.

Le CDOM 92 possède pour cela un logiciel de gestion tableaux de garde. Ce logiciel nommé ORDIGARD a été développé par le Conseil National de l'Ordre des Médecins permettant à tous les intervenants dans la PDS (médecins, AMLPSA 92, ARS, CPAM...) d'être interconnectés pour la gestion de la PDSA.

Le but étant de simplifier les tâches administratives et réduire les délais de paiement de façon dématérialisée.

### Les textes en vigueur :

Article R.4127-77 du Code de santé publique (CSP) :

« Il est du devoir du médecin de participer à la permanence des soins dans le cadre des lois et des règlements qui l'organisent ».

La participation des médecins à la permanence des soins est une obligation légale.

L'article 49 de la loi n° 2009-584 du 21 juillet 2009, dite HPST réaffirme que la permanence des soins est une « mission de service public ».

C'est une mission de service public basée sur le volontariat des médecins comme le précise l'Article R6315-4 du CSP :

« Les médecins participent à la permanence des soins sur la base du volontariat.

En cas d'absence ou d'insuffisance de médecins volontaires pour participer à la permanence des soins sur un ou plusieurs secteurs dans le département, constatée par le conseil départemental de l'ordre des médecins, ce conseil, en vue de compléter le tableau de permanence prévu à l'article R. 6315-2, recueille l'avis des organisations représentatives au niveau national des médecins libéraux et des médecins des centres de santé représentés au niveau départemental et des associations de permanence des soins. Il peut prendre l'attache des médecins d'exercice libéral dans les secteurs concernés. Si, à l'issue de ces consultations et démarches, le tableau de permanence reste incomplet, le conseil départemental adresse un rapport, faisant état des avis recueillis et, le cas échéant, des entretiens avec les médecins d'exercice libéral, au préfet qui procède aux réquisitions nécessaires. Les obligations ou engagements pris par le médecin titulaire dans le cadre de la permanence des soins sont assurés par le médecin qui le remplace.

Il peut être accordé par le conseil départemental de l'ordre des médecins des exemptions de permanence pour tenir compte de l'âge, de l'état de santé et éventuellement des conditions d'exercice de certains médecins. La liste des médecins exemptés est transmise au préfet par le conseil départemental avec le tableau de permanence prévu à l'article R. 6315-2 ».

### Le fonctionnement :

La PDSA est pilotée par le directeur de l'ARS, qui en concertation avec les acteurs de la permanence des soins, élabore un cahier des charges soumis à la consultation des Conseils Départementaux de l'Ordre des Médecins précisant ses modalités d'organisation.

Le cahier des charges régional de la permanence des soins ambulatoires (PDSA) est consultable en ligne sur le site internet de l'Agence Régionale de Santé d'Ile-de-France à l'adresse suivante :

<http://sante-iledefrance.fr/PDSA/2015/PDSA-Cahier-des-charges-2015.pdf>

Les consultations et visites effectuées dans le cadre de la PDSA doivent être régulées.

Cette régulation est effectuée par des médecins libéraux au sein d'un centre de réception et de régulation des appels, « CRRA » ou « Centre 15 ».

Elle est assurée sur l'ensemble de notre département par des effecteurs fixes et mobiles.

Elle est organisée par territoires.

Notre département comporte 6 territoires :

**Territoire 92-01 :**

Gennevilliers, Bois-Colombes, Villeneuve-la-Garenne, Colombes, Asnières.

**Territoire 92-02 :**

Courbevoie, La Garenne-Colombes, Clichy-la-Garenne, Levallois-Perret, Neuilly.

**Territoire 92-03 :**

Puteaux, Rueil-Malmaison, Suresnes, Nanterre.

**Territoire 92-04 :**

Garches, Marnes-la-Coquette, Vaucresson, Boulogne-Billancourt, Saint-Cloud, Chaville, Sèvres, Ville d'Avray.

**Territoire 92-05 :**

Issy-les-Moulineaux, Clamart, Malakoff, Meudon, Vanves, Châtillon, Montrouge.

**Territoire 92-06 :**

Bagneux, Fontenay-aux-Roses, Le Plessis Robinson, Antony, Bourg-la-Reine, Chatenay-Malabry, Sceaux.

Il existe dix lieux fixes de consultation dont 6 maisons médicales de garde situées à : Antony, Boulogne, Clamart, Clichy, Issy-les-Moulineaux, Suresnes.

Le CMS de Genevilliers participe à titre expérimental au dispositif de la PDSA.

L'accès à ces lieux de consultation est en principe régulé par le CRRA.

Des consultations non programmées sont par ailleurs organisées les samedis et les dimanches à l'hôpital Nord 92 situé à Villeneuve-la-Garenne.

En ce qui concerne les visites à domicile non programmées, SOS 92 Garde et Urgences Médicales, couvre l'intégralité des territoires pour l'ensemble des horaires de la PDSA.

**La Rémunération :**

Les activités des médecins généralistes participant à la PDSA sont rémunérées conformément aux dispositions réglementaires.

**Rémunération des effecteurs postés :**

Il existe une rémunération minimale forfaitaire des gardes suivant un dispositif dégressif en fonction du nombre d'actes effectués en complément des honoraires perçus.

Ce forfait est de 200 € si, pendant 4 heures de garde, le médecin n'effectue aucune consultation ou une seule.

A partir du 2<sup>e</sup> acte, le forfait diminue d'un palier de 60 €.

Pour le 3<sup>e</sup> acte, le forfait diminue d'un autre palier de 60 €.

A compter du 4<sup>e</sup> acte, le forfait est fixé à 60 €.

**Rémunération des effecteurs mobiles :**

La rémunération forfaitaire en complément des honoraires perçus est de 50 € pour 4 heures.

**En conclusion :**

La Permanence Des Soins est donc une Mission de Service Public sous la responsabilité collective des médecins basée sur le volontariat individuel.

Si vous souhaitez participer au dispositif de la PDSA et obtenir les coordonnées des responsables des tableaux de garde, contacter soit :

- Le Conseil Départemental de l'Ordre des Médecins :  
Téléphone : 01 47 33 47 47
- L'AMLPDSA 92 – M<sup>me</sup> REGNA : Téléphone :  
06 21 84 17 67 ●

**Dr A. SEMERCIYAN**



Dr Joël BARDEL  
Vice-Président  
chargé de la communication

## La Communication au sein de l'Ordre : pour qui, quoi, comment ?

**C**ommuniquer sur ce sujet c'est communiquer  
Quoi ? À qui ? Comment ?

Quoi ? : La nécessité d'un Ordre professionnel, partenaire de l'organisation des soins. La santé est une chose trop sérieuse pour la laisser aux mains de Hauts Fonctionnaires... Nous n'avons pas connaissance d'un ouvrage, d'une étude, d'un recensement sur la satisfaction professionnelle des effecteurs du soin (les professionnels de santé) relativement à la qualité de ses organisateurs. En d'autres termes faut-il que le ministère de la santé soit dirigé par un médecin pour que les médecins soient heureux ?

Pour rester dans le présent, le malaise actuel des professionnels de santé trouve-t-il son origine dans le fossé creusé entre les penseurs du soin, purs administratifs, et ceux qui opèrent le soin individuel, sur l'intimité même du corps physique ? L'Ordre des médecins est lui, constitué, de médecins... L'Ordre du 92 se met à disposition des médecins en souffrance, et proposera prochainement (et gracieusement, en collaboration avec la CPAM) des consultations de prévention dans un Centre indépendant.

Communiquer sur la légitimité aussi. Partagée avec le syndicalisme médical, l'Ordre est une voix autorisée par l'Histoire, auprès du public, des patients, des institutions ou des autorités... Parmi les missions des membres du bureau du Conseil de l'Ordre Départemental des Hauts-de-Seine figure celle de l'accueil des nouveaux inscrits, en transfert d'un autre tableau ou primo inscrits. Pour ces derniers, souvent de jeunes médecins tout juste thésés, c'est un moment souvent vécu avec émotion. Elle ou Il est reçu au titre de Consœur ou de Confrère, il lui est présentée la Maison ordinale comme la sienne, celle où il pourra nous succéder. Il lui rappelle le rôle majeur du médecin dans notre cohésion sociale, qui passe tout d'abord par la nécessité de maintenir nos usages sociaux par notre qualification de « docteur » en lieu et place des civilités de Mme/M. Il ne s'agit pas d'une marque de supériorité sur son interlocuteur, patient, administratif, employeur ou autre, il s'agit d'une singularité qui fixe l'interlocuteur sur la spécificité du médecin dans son action sur le corps, celle décrite plus haut. Il devient dès son inscription un « confrère de proximité », celui qui veille, qui aide, qui prévient et qui informe car il fait partie de l'entraide confraternelle.

Deuxièmement, non garanti dans sa fonction par une institution hospitalière ou un Centre de Santé, c'est par le paiement que le médecin libéral aura la reconnaissance de son autorité de la part du patient. En aucun cas cette spécificité du médecin libéral ne doit être banalisée, au risque de compromettre sa sécurité physique. Mettons en

garde nos gouvernants de ne pas transformer le médecin en agent médical au service du public auquel cas l'exercice individuel se fera dans l'insécurité, le médecin libéral n'étant protégé par aucune hiérarchie. Rappelons à nos interlocuteurs que c'est par son exercice, public ou privé, que le médecin peut témoigner des agressions et des violences subies par les agents des fonctions publiques qui ne sont plus protégés par leur hiérarchie, de la part d'individus en ressentiment de la carence de l'Etat.

Toujours au cours de ce premier entretien d'accueil est porté à la connaissance du jeune médecin le fonctionnement de l'Ordre, son organisation : Départementale, Régionale, Nationale. Qu'une oreille attentive à l'Histoire, ou un tantinet maligne questionne sur ce que certains qualifient de « péché originel » la naissance de l'Ordre, il nous est agréable de préciser que l'idée de la création du premier Ordre des médecins remonte au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, à un moment où les médecins voulaient à la fois s'organiser pour lutter contre le charlatanisme et voulaient créer leur propre secours mutuel. Redoutant dans le premier objectif une institutionnalisation étatique des médecins, et leur fonctionnarisation... l'idée fut abandonnée. Quant au secours mutuel c'est le syndicalisme médical apparu au début des années 1880 qui s'en chargea. Ce syndicalisme se renforça dans l'entre-deux guerres à la mesure de la mise en place progressive des assurances sociales dans l'industrie, le commerce, l'artisanat, l'agriculture... et verra les signes de son clivage toujours d'actualité : soit donner la priorité à l'indépendance professionnelle des médecins, encadrée par les médecins eux-mêmes, soit passé des conventions avec des organismes garantissant leurs revenus.

Le régime de Vichy, par sa dissolution de tous les syndicats, officialisera le premier Ordre. L'Ordre actuel est créé par le gouvernement provisoire de la République en 1945, en la personne de François Billieux, ministre communiste. Et demain ?

Au cours des deux siècles passés la profession ne s'est pas seulement organisée, répertoriée, elle s'est légitimée autour de l'assistance, l'entraide, la solidarité, au prix parfois dans un désintéressement personnel, familial, financier... et nous ne saurions que conseiller au lecteur la lecture ou la relecture du « Voyage au bout de la nuit » d'un médecin célèbre Des Hauts-de-Seine dont nous sommes bien obligés d'accepter l'héritage. Tout le monde le dit, c'est bien sur un changement de paradigme que le XXI<sup>e</sup> siècle de la santé s'est ouvert, un paradigme économique qui dicte que si le secteur de la santé représente 12 % du PIB, chacun de nos actes diagnostiques doit être porté par cette réalité-là.

Comment communiquer ? Vous avez saisi que par communiquer Quoi nous avons traité de communiquer à Qui ? Alors par quels moyens communiquer ? Communiquer c'est informer de manière la plus objective possible, mais c'est aussi argumenter, persuader ou convaincre et pour cela tous les registres littéraires sont efficaces : le discours et son éloquence, ou l'écrit et le style qu'on utilise.

L'Ordre départemental du 92 communique dans son bulletin diffusé aux 8 100 membres inscrits au tableau : chaque nouvel inscrit y figure, au fil de l'actualité le billet de la sagesse du Président et le billet d'humeur du Secrétaire général, les activités détaillées des conseillers ordinaires, des articles sur l'actualité de notre profession, des réflexions issues de nos 10 Commissions internes. Par le choix et la volonté de notre nouveau Président, à la communication papier, s'est progressivement ajoutée la communication numérique : notre site Internet et depuis le début d'année une lettre mensuelle d'informations. Notre site Internet est réservé aux seuls médecins inscrits au tableau des Hauts-de-Seine, il est sécurisé par des identifiants personnels. Il constitue une vitrine de notre Institution en véhiculant des informations d'horizons multiples. Il comprend : un fil d'actualité spécifique aux Hauts-de-Seine, un fil d'actualité du Conseil National, et des liens vers d'autres sites ordinaires une messagerie sécurisée, des annonces, des documents issus du travail des conseillers, des outils pour la pratique spécifiques au Hauts-de-Seine, les Fabula Simplex de notre Président, issues (mais arrangées) des plaintes ou conciliations pour distraire et enseigner... Nous ambitionnons que notre site soit un portail ouvert sur chaque bureau de médecin du 92 où, confronté à la rédaction d'un certificat, à une démarche administrative, à une orientation... il puisse

y trouver le nom, le numéro de téléphone, l'adresse mail, l'adresse postale recherchée et même un agenda personnel ! Savez-vous que déjà vous pouvez y retrouver : vos interlocuteurs locaux de la Police Nationale en cas d'agression, vos correspondants en cas d'hospitalisation sans consentement, les listes des médecins agréés pour l'examen des fonctionnaires, pour le permis de conduire, pour l'incapacité civile ?

Chaque fin de mois une lettre d'information fait la synthèse des principaux ajouts sur le site.

Enfin, la nouvelle direction du CDOM 92 a décidé de la mise en place de Tables Rondes. Ces tables rondes réunissent environ 30 personnes, au siège à Levallois, en soirée, environ six fois par an. Des orateurs, Personnes Ressources du 92, des modérateurs ordinaires, tout médecin du 92. Plusieurs sujets y sont traités :

- L'indépendance professionnelle du médecin salarié, hospitalier, libéral, du médecin conseil, du médecin contrôleur...
- Les parcours singuliers médicaux : médecin puis..., médecin et...
- L'actualité de l'organisation des soins, la démographie de ses acteurs, sa sociologie, leurs contraintes économiques, législatives, architecturales...
- Aux confins de l'éthique ou de la Recherche médicale des domaines particuliers d'exercice...

Le tout toujours centré sur les Hauts de Seine, avec ses acteurs médicaux et les cibles choisies, préférentielles à savoir nos confrères !... ●

**Dr J. BARDEL**

## NOUVEAUX INSCRITS

## SÉANCE DU 14 JANVIER 2015

**M. ADAM NICOLAS**  
Remplaçant BOULOGNE BILLANCOURT

**M. ALIMI MICHAEL**  
Libéral GARCHES

**Mme ALLARD ANNE**  
Libéral ANTONY

**Mme ALTER LISE**  
Salaré NEUILLY SUR SEINE CEDEX

**Mme ANDRE-ARLET HELENE**  
Libéral ISSY LES MOULINEAUX

**Mme AUSIN HERRERO MARIA-PILAR**  
Hospitalier LE PLESSIS ROBINSON

**Mme BEAUMONT AZUAR LAURENCE**  
Hospitalier SURESNES CEDEX

**M. BELZE OLIVIER**  
Salaré SURESNES CEDEX

**Mme BENISTY DEBORAH**  
Remplaçant LA GARENNE COLOMBES

**Mme BOHORQUEZ MERLYN**  
Libéral CLICHY

**Mme BOUCHOUCHA HAGER**  
Libéral RUEIL MALMAISON

**Mme BOUGHDAD SARAH**  
Hospitalier ST CLOUD

**M. BROTFELD JEAN-CLAUDE**  
Sans activité ASNIERES SUR SEINE

**M. BRUNEAU BERTRAND**  
Libéral NEUILLY SUR SEINE

**Mme CHONOWSKI CLAIRE**  
Salaré NANTERRE CEDEX

**Mme COMBAULT SABRINA**  
Salaré NANTERRE

**M. ESSID ABEN**  
Hospitalier GARCHES

**Mme EUVE TATIANA**  
Remplaçant VAUCRESSON

**Mme FLORET JUSTINE**  
Hospitalier ST CLOUD CEDEX

**M. GARCHON HENRI-JEAN**  
Hospitalier BOULOGNE BILLANCOURT CEDEX

**Mme GRUNY ANNE-CAROLE**  
Salaré ISSY LES MOULINEAUX

**Mme HINDY FRANCOIS CLEMENCE**  
Libéral BOULOGNE BILLANCOURT

**Mme HOUBANI-MIMERAN ELODIE**  
Remplaçant LEVALLOIS PERRET

**M. JOURNIAC KEVIN**  
Hospitalier BAGNEUX

**M. LARACCA ETTORE**  
Salaré CLICHY

**M. LE MOINE FRANCOIS**  
Remplaçant COURBEVOIE

**Mme LEMERLE SOPHIE**  
Remplaçant ISSY LES MOULINEAUX

**M. MARUANI GEORGES**  
Retraité NEUILLY SUR SEINE

**Mme NEGRO HORTENSE**  
Hospitalier BOULOGNE BILLANCOURT CEDEX

**M. OU KHANNACARD**  
Remplaçant CHATENAY MALABRY

**M. PAUTOT RENE**  
Remplaçant CHATENAY MALABRY

**Mme PAYANCE AUDREY**  
Hospitalier CLICHY CEDEX

**Mme RABIER EMMANUELLE**  
Hospitalier LEVALLOIS PERRET CEDEX

**Mme RIHAOUI SAMIA**  
Libéral ANTONY

**M. SARIVAN DAN-ALEXANDRU**  
Salaré BAGNEUX

**Mme SAUVIN GABRIELLE**  
Hospitalier SURESNES CEDEX

**Mme STEINECKER MAGALI**  
Salaré MALAKOFF

**M. TAIEB HERVE**  
Libéral NEUILLY SUR SEINE

**Mme TESTEFORT AURELIE**  
Hospitalier CLAMART

**Mme THABET JAMILA**  
Remplaçant MONTROUGE

**M. VIARD PIERRE**  
Salaré LE PLESSIS ROBINSON

**M. VIGNAUX OLIVIER**  
Libéral NEUILLY SUR SEINE

**Mme ZENOU LAURENCE**  
Libéral ASNIERES SUR SEINE

## SÉANCE DU 11 FEVRIER 2015

**Mme ABRALL SOPHIE**  
Hospitalier CLAMART

**Mme ALAKL MAY**  
Libéral BOURG LA REINE

**M. ALLAHAM WASIM**  
Hospitalier CLICHY CEDEX

**Mme AMARU PRISCILLA**  
Salaré LE PLESSIS ROBINSON

**M. ATTOUCHE DJAMEL**  
Hospitalier CLICHY CEDEX

**M. BAUDUCEAU OLIVIER**  
Remplaçant VINCENNES

**M. BENAI KAMEL**  
Hospitalier COLOMBES CEDEX

**M. BIEDER ARIEL**  
Libéral CHATENAY MALABRY

**Mme BLOM-FILY ASTRID**  
Hospitalier BOULOGNE BILLANCOURT CEDEX

**M. CHARLES REMI**  
Salaré NEUILLY SUR SEINE

**Mme CHATELARD ELODIE**  
Remplaçant CHAVILLE

**Mme CHAVAGNAT JULIE**  
Libéral SURESNES

**Mme COURAU ANNE-CLAIRE**  
Hospitalier PUTEAUX

**Mme DAFFOS HELENE**  
Salaré CLAMART

**Mme DE LA PORTE IRENE**  
Salaré RUEIL MALMAISON CEDEX

**Mme DE LASTOURS VICTOIRE**  
Hospitalier CLICHY CEDEX

**Mme DELL'ORTO VALENTINA**  
Hospitalier CLAMART

**Mme DENRY AMELIE**  
Libéral ANTONY

**Mme DJAGHRI-GHIMOZ LILA**  
Hospitalier LEVALLOIS PERRET

**Mme DONABEDIAN CHARLOTTE**  
Hospitalier ANTONY

**Mme DOUAY-HAUSER NATHALIE**  
Libéral ASNIERES SUR SEINE

**M. DUGROSPREZ GAETAN**  
Remplaçant NEUILLY SUR SEINE

**M. EMILE GEORGE**  
Hospitalier CLICHY CEDEX

**Mme GALLIOU CATHERINE**  
Retraité CLAMART

**M. GAO ANJA**  
Hospitalier GENNEVILLIERS

**M. GARNIER JEAN-MICHEL**  
Hospitalier BOULOGNE BILLANCOURT CEDEX

**Mme GAY-CROSIER GAELLE**  
Hospitalier SURESNES CEDEX

**M. GERME FRANCOIS**  
Libéral MEUDON

**Mme GUILLIOT JULIE**  
Remplaçant PUTEAUX

**Mme IONESCU DANIELA**  
Salaré NEUILLY SUR SEINE

**Mme JANIN CECILE**  
Hospitalier LEVALLOIS PERRET CEDEX

**M. KARRAZ MAZEN**  
Libéral BOURG LA REINE

**Mme LAVILLUNIERE NELLY**  
Remplaçant ASNIERES SUR SEINE

**M. LOBUT JEAN-BRUNO**  
Hospitalier BOULOGNE BILLANCOURT CEDEX

**Mme MADADAKI CATHERINE**  
Libéral BOULOGNE BILLANCOURT

**M. MARANGET NICOLAS**  
Hospitalier GARCHES

**Mme MARTIN LAURENCE**  
Hospitalier ST CLOUD CEDEX

**M. MASCRET RENAUD**  
Hospitalier RUEIL MALMAISON

**M. NICH CHRISTOPHE**  
Hospitalier GARCHES

**Mme PAPINI FEDERICA**  
Hospitalier COLOMBES CEDEX

**Mme POURCEL GRAZIELLA**  
Salaré BOULOGNE BILLANCOURT CEDEX

**M. RIFARD MOHAMAD-KHAIR**  
Hospitalier ST CLOUD CEDEX

**Mme RIGUET SAMIA**  
Libéral MEUDON LA FORET

**M. RIVIERE PIERRE**  
Salaré BAGNEUX

**Mme ROUSSOULY RAPHAELLE**  
Salaré LA GARENNE COLOMBES

**Mme SALGA MARJORIE**  
Salaré ASNIERES SUR SEINE

**Mme SCHEILY ZSUZSANNA**  
Hospitalier ST CLOUD CEDEX

**M. SCHMIT CHRISTOPHE**  
Hospitalier GARCHES

**M. SELLAM MICHAEL**  
Remplaçant ST CLOUD

**Mme SFOGGIA-BESSERAT DANIELLE**  
Hospitalier NEUILLY SUR SEINE CEDEX

**M. SOUBRANE OLIVIER**  
Hospitalier CLICHY CEDEX

**Mme THIBAU-DUBOUIS CATHERINE**  
Libéral RUEIL MALMAISON

**Mme TINDO NGOUMO**  
Remplaçant LES LILAS

**Mme VALIDIRE PATRICIA**  
Sans activité ASNIERES SUR SEINE

**Mme VERDIER SO RA**  
Salaré NANTERRE

**Mme VERET GENEVIEVE**  
Retraité SCEAUX

**M. VORON THIBAUT**  
Remplaçant MONTROUGE

**Mme WAGHELA ROSELYNE**  
Hospitalier NANTERRE CEDEX

## SÉANCE DU 11 MARS 2015

**Mme ABTAN-CAREL CELIA**  
Salaré PUTEAUX

**M. BALEYDIER FREDERIC**  
Salaré LEVALLOIS PERRET CEDEX

**Mme BARILLE ELODIE**  
Remplaçant ST CLOUD

**Mme BASSIEUX AUDREY**  
Libéral VANNES

**Mme CERESNEA MIHAELA**  
Hospitalier BOULOGNE BILLANCOURT CEDEX

**M. CHAMPIAT STEPHANE**  
Sans activité BOULOGNE BILLANCOURT

**M. DIAZ MAXIME**  
Hospitalier CLICHY CEDEX

**M. DUCOLOMBIER CYRIL**  
Libéral BOULOGNE BILLANCOURT

**Mme DUTECH MIREILLE**  
Hospitalier COURBEVOIE CEDEX

**Mme GAISNE-JOLY MARINE**  
Libéral BOULOGNE BILLANCOURT

**M. GAMBINI EDOUARD**  
Hospitalier CLAMART CEDEX

**Mme GNANSIA ELISABETH**  
Salaré PARIS LA DEFENSE CEDEX

**Mme GOBAUX-BARUE VANESSA**  
Salaré BOULOGNE BILLANCOURT CEDEX

**Mme GOROSTIAGA CASAS AINHOA**  
Salaré LE PLESSIS ROBINSON

**Mme GOUTON MARIELE**  
Hospitalier LE PLESSIS ROBINSON

**Mme GRUEL GERALDINE**  
Salaré SURESNES CEDEX

**Mme GUYOMARD VERONIQUE**  
Libéral COURBEVOIE

**Mme HAMROUNI ZEINEB**  
Remplaçant SCEAUX

**M. KARIGER ERIC**  
Salaré COURBEVOIE

**Mme LAFARGE MARION**  
Sans activité MEUDON

**M. LALLALI ABDELKRIM**  
Hospitalier LE PLESSIS ROBINSON

**Mme MAJ-PELISSIER MERCEDES**  
Hospitalier COLOMBES CEDEX

**M. MANTONAKIS ELEFTHERIOS**  
Hospitalier CLICHY CEDEX

**Mme MARTIN-BOUYER CAROLINE**  
Salaré NANTERRE

**Mme MERBAI NADIA**  
Hospitalier COLOMBES CEDEX

**Mme MONGIN CECILE**  
Hospitalier CLICHY CEDEX

**Mme MORAWIEC ELISE**  
Hospitalier COLOMBES CEDEX

**Mme MORYOUSSEF-ROZENBAUM ANNE**  
Libéral BOULOGNE BILLANCOURT

**Mme PADOVANO ILARIA**  
Hospitalier BOULOGNE BILLANCOURT CEDEX

**Mme PARES FLORENCE**  
Remplaçant BOULOGNE BILLANCOURT

**Mme PERIN ANNE-MARIE**  
Salaré MALAKOFF

**M. RAIMBAULT FRANCOIS**  
Hospitalier CLICHY CEDEX

**M. RONDIER JEAN PHILIPPE**  
Sans activité CLAMART

**Mme ROUVEIX MARION**  
Remplaçant BOULOGNE BILLANCOURT

**Mme SAMAMA DIANE**  
Libéral GARCHES

**Mme SAVALE MICHELE**  
Remplaçant RUEIL MALMAISON

**Mme SHWEKE NASIM**  
Remplaçant SURESNES

**M. SOUSSAN LUDOVIC**  
Libéral VILLENEUVE LA GARENNE

**Mme VEYER ANNE-SOPHIE**  
Salaré CHATENAY MALABRY

**Mme WANG SOPHIE**  
Remplaçant COURBEVOIE

## QUALIFICATIONS

### SÉANCE DU 14 JANVIER 2015

**DR ADAM NICOLAS** AR - ANESTHESIE-REANIMATION

**DR AUSIN HERRERO MARIA-PILAR**  
PN - PNEUMOLOGIE

**DR BEAUMONT AZUAR LAURENCE**  
PN - PNEUMOLOGIE

**DR BELZE OLIVIER** AR - ANESTHESIE-REANIMATION

**DR BOHORQUEZ MERLYN**  
MG - MEDECINE GENERALE

**DR BOUGHDAD SARAH** MN - MEDECINE NUCLEAIRE

**DR COMBAULT SABRINA**  
MG - MEDECINE GENERALE

**DR FLORET JUSTINE** MG - MEDECINE GENERALE

**DR HOUBANI-MIMERAN ELODIE**  
MG - MEDECINE GENERALE

**DR JOURNIAC KEVIN** PS - PSYCHIATRIE

**DR LARACCA ETTORE**  
RF - MEDECINE PHYSIQUE ET READAPTATION

**DR RABIER EMMANUELLE**  
MG - MEDECINE GENERALE

**DR SARIVAN DAN-ALEXANDRU** PS - PSYCHIATRIE

**DR ZENOU LAURENCE** MG - MEDECINE GENERALE

### SÉANCE DU 11 FEVRIER 2015

**DR ALLAHAM WASIM**  
RD - RADIODIAGNOSTIC ET IMAGERIE MEDICALE

**DR BAUDUCEAU OLIVIER** 90 - MEDECINE GENERALE

**DR DJAGHRI-GHIMOZ LILA** PE - PEDIATRIE

**DR DELL'ORTO VALENTINA** PE - PEDIATRIE

**DR GAO ANJA** PE - PEDIATRIE

**DR GUILLIOT JULIE** MG - MEDECINE GENERALE

**DR ROUSSOULY RAPHAELLE**  
MG - MEDECINE GENERALE

**DR SALGA MARJORIE**  
RF - MEDECINE PHYSIQUE ET READAPTATION

**DR SELLAM MICHAEL** MG - MEDECINE GENERALE

**DR TINDO NGOUMO** MG - MEDECINE GENERALE

**DR VORON THIBAUT** CG - CHIRURGIE GENERALE

### SÉANCE DU 11 MARS 2015

**DR BARILLE ELODIE** MG - MEDECINE GENERALE

**DR BASSIEUX AUDREY** MG - MEDECINE GENERALE

**DR CHAMPIAT STEPHANE**  
OM - ONCOLOGIE OPTION MEDICALE

**DR DIAZ MAXIME** MG - MEDECINE GENERALE

**DR MANTONAKIS ELEFTHERIOS**  
CG - CHIRURGIE GENERALE

**DR MERBAI NADIA** AR - ANESTHESIE-REANIMATION

**DR PADOVANO ILARIA** RH - RHUMATOLOGIE

**DR PARES FLORENCE**  
AR - ANESTHESIE-REANIMATION

**DR RAIMBAULT FRANCOIS**  
MG - MEDECINE GENERALE

**DR RONDIER JEAN PHILIPPE**  
90 - MEDECINE GENERALE, PS - PSYCHIATRIE

**DR ROUVEIX MARION** MG - MEDECINE GENERALE

**DR WANG SOPHIE** MG - MEDECINE GENERALE

## SITES DISTINCTS D'EXERCICE AUTORISÉS DANS LES HAUTS-DE-SEINE

### SÉANCE DU 14 JANVIER 2015

#### Docteur Marc SEMICHON

SPÉCIALISTE EN CARDIOLOGIE ET MALADIES  
VASCULAIRES

1er site : Centre cardiologique d'Evécquemont - 2 rue des  
Carrières 78740 EVECQUEMONT

2e site : clinique Ambroise Paré - 25/27 boulevard Victor  
Hugo - 92200 NEUILLY SUR SEINE

### SÉANCE DU 11 FÉVRIER 2015

#### Docteur Michael ATLAN

SPÉCIALISTE EN MÉDECINE GÉNÉRALE

1er site : 12 avenue d'Eylau - 75016 PARIS

2e site : 6 rue Gustave Eiffel - 92130 ISSY LES  
MOULINEAUX

#### Docteur Jean Michel MAYER

SPÉCIALISTE EN NEUROLOGIE

1er site : 114 avenue de Wagram - 75017 PARIS

2e site : Hôpital Américain - 63 boulevard Victor Hugo -  
92200 NEUILLY SUR SEINE

#### Docteur Alexandre SEIDOWSKY

SPÉCIALISTE EN NÉPHROLOGIE

1er site : Hôpital Ambroise Paré - 9 avenue Charles de

Gaule - 92104 BOULOGNE BILLANCOURT CEDEX  
2e site : Hôpital Américain - 63 boulevard Victor Hugo -  
92200 NEUILLY SUR SEINE

### SÉANCE DU 11 MARS 2015

#### Docteur Olivier AYNAUD

SPÉCIALISTE EN MÉDECINE GÉNÉRALE

1er site : 36, rue Desaix - 75015 PARIS

2e site : Clinique Hartmann - 26 Boulevard Victor Hugo -  
92200 NEUILLY-SUR-SEINE

#### Docteur Patrick HAMON

SPÉCIALISTE EN MÉDECINE GÉNÉRALE

1er site : 15, rue Legendre - 78910 ORGERUS

2e site : 1, passage des Clos - 92380 GARCHES

#### Docteur Sylvie BONVALOT

SPÉCIALISTE EN CHIRURGIE VISCÉRALE ET DIGESTIVE

1er site : Institut CURIE - 26 Rue d'Ulm, 75005 PARIS

2e site : Hôpital Américain - 63 boulevard Victor Hugo -  
92200 NEUILLY SUR SEINE

## LISTE DES MEDECINS DECEDES

DR HUMRUZIAN JEAN	04/04/1935	92100	BOULOGNE BILLANCOURT
DR BENMOUSSA GILBERT	06/04/1943	75016	PARIS
DR ZILBERBERG CHARLES	04/06/1933	92500	RUEIL MALMAISON
DR DE LA TULLAYE JEAN	09/03/1945	92370	CHAVILLE
DR POUILLOT BERTRAND	20/03/1944	30900	NIMES
DR REICHMAN ARIE	28/01/1939	75008	PARIS
DR DOUCET-DUONG JADE NGOC	01/01/1949	92160	ANTONY

## OFFRES D'EMPLOI

### MEDECIN PEDIATRE OU GENERALISTE

Le Conseil Général des Hauts de Seine (92 NANTERRE) recrute pour le Pôle solidarités -  
Direction Famille, Enfance, Jeunesse-Etablissements départementaux d'accueil d'urgence  
- Cité de l'enfance - Référence du Poste CL.14.297

CV à adresser (en précisant la référence de l'offre) à [recrut@cg92.fr](mailto:recrut@cg92.fr)

### MEDECIN COORDONATEUR

Les petites Sœurs des Pauvres recrute un médecin coordonnateur (0.50 ETP) pour EHPAD à  
VERSAILLES (78-YVELINES)

Contact: Sœur Marie Lucie -Les petites Sœurs des Pauvres, 9, Avenue du Maréchal  
Franchet d'Espérey 78000 VERSAILLES ☎ 01.78.74.10.00 ✉ ms.versailles.psdp@orange.  
fr et as.versailles.psdp@orange.fr

### MEDECIN COORDONATEUR en EHPAD

Le groupement de Coopération Sociale et Médico-Sociale du Pays Mellois (79 - DEUX  
SEVRES) recrute pour 4 de ses établissements adhérents, un médecin coordonnateur  
d'EHPAD à temps plein.

Contact: Jérôme LEMAIRE, Administrateur du GCSMS du Pays Mellois - 1, Rue de Vaugru  
79120 LEZAY ✉ rh@cop-lezay.eu

### MEDECIN GENERALISTE OU DEUX EN ASSOCIATION

Commune des DEUX SEVRES (79 - DEUX SEVRES)

Pour tout renseignement, s'adresser à la Mairie de PAMPROUX ☎ 05 49 76 30 04  
✉ mairie.pamproux@wanadoo.fr

## Activités extérieures des Conseillers Ordinaux

Au 1<sup>er</sup> trimestre 2015

(sans compter les réunions mensuelles du Conseil Départemental pour tous)

### LE DOCTEUR CHRISTIAN HUGUE

**Président, outre les missions au siège du Conseil liées à sa fonctions (litiges, doléances, inscription des jeunes médecins, affaires courantes etc...) a représenté l'Ordre les :**

6 janvier : Dîner Titulaires Vœux du Président  
 12 janvier : Audience solennelle du Procureur J. BOULARD (TGI Nanterre)  
 14 janvier : Election des membres du bureau du CDOM92 (Levallois Perret)  
 16 janvier : Conférence du Territoire (ARS- Nanterre)  
 27 janvier : Vœux de l'Ordre des Sages Femmes des Hauts de Seine (Levallois Perret)  
 28 janvier : Vœux de Mr Claude EVIN (siège de l'ARS - Paris)  
 2 février : Table ronde « indépendance professionnelle » (Dr M. GUILLOT – CDOM)  
 6 février : Réunion Médecin Conseil du 92 (CDOM – Levallois Perret)  
 7 février : Réunion : Pratique du DPC (Clinique Geoffroy-Ste-Hilaire)  
 10 février : Conférence : les Professions de Santé (Lycée Marie-Curie – Sceaux)  
 12 février : Présentation du programme PRADO (CDOM – Levallois Perret)  
 3 mars : Exposé « les clés de l'Autonomie » (Hôpital Bicêtre – 94)  
 15 mars : Manifestation à propos de la Loi de Santé (Paris)  
 21 mars : « Le Médiastin » (Maison de la RATP – Espace du Centenaire-Paris)  
 23 mars : Assemblée Générale (CROM – Paris)  
 24 mars : Réunion Commission Informatique (CDOM - Levallois Perret)  
 27 mars : Réseau Morphée – Journée du Sommeil (Hôpital Bécclère-Clamart)  
 30 mars : Commission « jeunes médecins » (CROM – Paris - Dr GARAT)

### LE DOCTEUR JEAN-ALAIN CACAULT

**Secrétaire Général, a représenté l'Ordre les :**

6 janvier : Dîner des Conseillers Ordinaux  
 9 janvier : Vœux Hôpital de Sèvres  
 14 janvier : Election des membres du bureau du CDOM92 (Levallois Perret)  
 14 janvier, 4 mars : ADK 92  
 19 janvier, 2 mars : Bureau du CROM  
 22 janvier, 12 février, 26 mars : Amicale médecins de Neuilly  
 22 janvier, 26 mars : Amicale médecins de Nanterre  
 27 janvier : Vœux de l'Ordre des Sages Femmes des Hauts de Seine (Levallois Perret)  
 29 janvier : Meeting Médecins 92 et Député Mr Fromentin  
 2 février : Conférence ORDINALE « indépendance médecins du travail »  
 15 mars : Manifestation à propos de la Loi de Santé (Paris)  
 23 mars : Assemblée Générale du CROM (Paris)  
 24 mars : Réunion de travail avec les Magistrats du CROM (Paris)  
 30 mars : Conseil de Surveillance Hôpital de Neuilly (Neuilly S/ Seine)  
 30 mars : Commission « Jeunes Médecins » au CROM (Paris)  
 31 mars : Démonstration devant l'Assemblée Nationale

### LE DOCTEUR Joël BARDEL

6 janvier : Dîner Titulaires Vœux du Président  
 29 janvier, 26 février, 26 mars : Réunion de bureau (CDOM – Levallois Perret)  
 11 février, 2 mars : Permanence au CDOM (Levallois Perret)

2 février : Table Ronde 1 (CDOM – Levallois Perret)  
 24 mars : Commission Informatique d'Ethique (CDOM – Levallois Perret)

### LE DOCTEUR Richard BERTRANDON

13 janvier, 4 février : Réunions TGI 0 Versailles  
 10 février et 17 mars : Conseil Régional IDF  
 22 janvier, 19 mars : Tribunal des Pensions entant que juge assesseur médecin (Nanterre)  
 23 mars : Conseil d'Administration de l'AMU 92

### LE DOCTEUR Jean-Pierre GASTON-CARRERE

16 décembre, 7 et 13 janvier, 26 février, 10 mars : Commission CODERST Préfecture  
 15 janvier, 3 et 6 février, 9 mars : Saisies de dossiers

### LE DOCTEUR Gérard-Henry GENTY

14 janvier : Bureau Commission Communication ADK 92  
 21 janvier, 25 janvier : Responsable de Séance Commission de Conciliation (CDOM – Levallois Perret)  
 4 mars : Bureau ADK 92

### LE DOCTEUR Marie GUILLOT

10 février : Saisie de dossier  
 11 février, 11 mars : Secrétariat de Séance du Conseil  
 17 décembre, 29 janvier, 18 février : Membre d'une Commission de Conciliation

### LE DOCTEUR Tanguy KERNEIS

29 janvier, 25 février : Membre d'une Commission de Conciliation  
 13 février, 5 mars : Saisies de dossier

### LE DOCTEUR Jean-Luc LEYMARIE

2 décembre : Commission Informatique d'Ethique (CDOM – Levallois Perret)  
 24 janvier, 17 et 24 février : Saisies de dossier  
 26 février : Réunion de bureau (CDOM – Levallois Perret)

### LE DOCTEUR Sabine MONIER

Février 2015 : Rapport d'enquête (Courbevoie)

### LE DOCTEUR Maryse RAMBAUD-DEBOUT

28 janvier, 18 février : Responsable de Séance Commission de Conciliation (CDOM – Levallois Perret)

### LE DOCTEUR Jacques SEE

7 octobre : Réunion des responsable Conciliation (CDOM – Levallois Perret)  
 3 et 17 septembre, 19 et 26 novembre, 15 décembre, 21 janvier, 18 mars : Responsable de Séance Commission de Conciliation (CDOM – Levallois Perret)  
 22 septembre, 2 décembre, 24 mars : Commission Informatique (CDOM – Levallois Perret)  
 8 et 27 janvier, 3 et 24 mars : Représentant le CDOM en audience disciplinaire au CROM ( Paris)  
 30 septembre, 3 mars : Commission Nationale de Qualification en Gastro-entérologie au CNOM ( Paris)

### LE DOCTEUR Armand SEMERCIYAN

29 janvier : Réunion de bureau élargi (CDOM – Levallois Perret)  
 18 février, 18 mars : Permanence au CDOM (Levallois Perret)  
 23 janvier : Saisie de dossier

11 février : Rapport sur demande d'exercice en cabinet secondaire  
 12 février : Présentation des PRADO Insuffisance Cardiaque et BPCO par le Service Médical de la CPAM (Levallois Perret)  
 19 février : Réunion ORDIGARD (Paris)

6 février : Réunion de préparation de la 2-me édition de la journée découverte à l'installation dans le 92 à la DT-ARS 92 (Nanterre)  
 11 février, 11 mars : Permanence à l'installation dans le 92 à la DT-ARS 92 (Nanterre)

### LE DOCTEUR Véronique THYS

15 décembre : Comité scientifique, éthique et d'évaluation dépistage cancer colorectal ADK92  
 19 décembre : Assesseur aux élections du COM92 (Levallois Perret)  
 7 et 20 janvier, 27 février : Entretien d'accueil d'un confrère pour une 1ère inscription à mon cabinet (Nanterre)  
 29 janvier, 26 février, 26 mars : Réunion de bureau élargi (CDOM – Levallois Perret)  
 29 janvier : Responsable de Séance Commission de Conciliation (CDOM – Levallois Perret)  
 16 février, 16 mars : Permanence au CDOM (Levallois Perret)

### LE DOCTEUR Bruno VUILLEMIN

15 décembre : Comité Technique d'établissement Centre de Gérontologie « Les Abondances »  
 21 janvier : Membre d'une Commission (CDOM – Levallois Perret)  
 29 janvier : Responsable de Séance de la Commission de Conciliation (Levallois)  
 2 février : Indépendance profession médecin du travail  
 4 février : Règlement de 14 dossiers conventions collective avec Labo  
 29 janvier, 5 février : Présence au « CRQPC » médecin médiateur, représentant de l'Ordre au Centre Les Abondances.

## ACCESSIBILITE DES CABINETS MEDICAUX AUX PERSONNES HANDICAPEES : Quelles nouvelles démarches après la publication de l'ordonnance de septembre 2014 et celle des 2 décrets de novembre 2014 ?

Ce nouvel article est la suite de celui publié dans notre bulletin en juillet 2014 et de la fiche pratique mise sur notre site internet en août 2014.

**Mon cabinet n'est pas aux normes et je le ferme avant le 27/09/2015**

↓  
Aucune démarche à faire

**Mon cabinet n'est pas aux normes au 1<sup>er</sup> janvier 2015**

#### 1<sup>re</sup> étape

↓  
Envoyer en R/AR un Ad'AP\* à la mairie au plus tard le 26/09/2015

↓  
Demande de permis de construire

↙  
NON

↓  
remplir cerfa n° 13824\*03

↘  
OUI

↓  
remplir cerfa « dossier spécifique »

si besoin d'une demande de dérogation remplir le chapitre correspondant et joindre les pièces justificatives et proposer des mesures de substitution (ex : visites à domicile...)

#### 2<sup>e</sup> étape

↓  
délai d'instruction du dossier par la CCDSA\*\*+ Préfet = 4 mois à la date de réception du dossier complet ou des pièces le complétant

↙  
**Pas de réponse**

↓  
Agenda accordé pour une durée entre 1 et 3 ans

↘  
**réponse**

↓  
agenda refusé → 2<sup>e</sup> chance= envoi d'un nouveau dossier en tenant compte des remarques → agenda accordé

↘  
Réalisation des travaux dans la durée déterminée

Avec envoi au Préfet +CCDSA d'un point d'avancement en fin de 1<sup>re</sup> année + bilan à mi-parcours

↙  
**OUI**

↓  
Envoi en R/AR attestation de fins de travaux dans les 2 mois qui suivent la fin des travaux

↘  
**NON**

↓  
demande d'une prorogation du délai d'exécution 3 mois avant sa fin

↓  
Préfet+mairie

Cas particulier : mon cabinet n'est pas aux normes au 1<sup>er</sup> janvier 2015 mais le sera avant le 27/09/2015 envoyer en R/AR un Ad'AP en remplissant le cerfa 15247\*01 au Préfet + CCDSA

\*Ad'AP = agenda d'accessibilité programmé  
 \*\*CCDSA = commission consultative de sécurité et d'accessibilité

**Les formulaires cerfa ainsi que le modèle de l'attestation de fin de travaux sont à télécharger sur le site : [www.accessibilité.gouv.fr](http://www.accessibilité.gouv.fr)**

#### A noter que :

1/ **un 4<sup>e</sup> motif de dérogation** est venu s'ajouter aux 3 autres (cf. article « quelles démarches pour rendre accessible mon cabinet médical aux personnes handicapées ?). A savoir, lorsque la décision votée en AG des copropriétaires d'un bâtiment à usage principal d'habitation existant au 28/09/2014 est un **refus à la réalisation** des travaux de mise en accessibilité d'un ERP existant ou créé dans ce bâtiment, **la dérogation est accordée de plein droit.**

2/ durant les périodes des démarches administratives et de réalisation des travaux, les **sanctions pénale et financières prévues par la loi sont suspendues.**

Bon courage à tous !

**Docteurs THYS Véronique et  
 SERMERCYAN Armand**